



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CCVDFB - SPANC
Avenue de Sarlat
24220 ST CYPRIEN

Contact :
Céline TALINEAU : celine.talineau@ccvdfb.fr
Isabelle FÉRAIN : isabelle.ferain@ccvdfb.fr

Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **B. VIZAYECKI** le **12/04/2021**

Date du précédent contrôle : **02/07/2018**

Nature du précédent contrôle : **Bonne exécution des travaux**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **2018**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

M. et Mme TÊTE

LE BOURG

24170 CARVES

Section et n° de parcelle : **C 1094 1092 650 1090**

Type de logement : **Principal**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

M. et Mme TÊTE

LE BOURG

24170 CARVES

FRANCE

Tél. :

E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **2**

Nombre de pièces principales : **4**

Type de logement : **Principal**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Pente du terrain recevant le traitement : **Faible (< 5%)**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Autres contraintes : **Peu de surface disponible**

Superficie de la ou les parcelles : **553 M²**

Présence d'un puits : **Non**

Présence d'une source : **Non**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Il n'existe pas d'accès visible au tuyauteries d'évacuation des eaux usées.

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Infiltration sur la parcelle**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement est accessible.

Il existe un bac à graisses.

Nombre de bac à graisses : **1**

Volume en litre : **500**

Accessibilité : **Le bac à graisses est accessible.**

Le bac à graisses ne présente pas de signe d'altération.

Autres éléments de prétraitement : **Fosse étanche 8000 L**

L'écoulement est correct.

VIDANGE

Date de dernière vidange : **Août 2020**

Bordereau : **Non**

Entreprise agréée : **Non**

Nom du vidangeur : **AGRICULTEUR**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Non**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Il existe un système de traitement.

Type de traitement : **Tranchées d'épandage**

Précision sur le traitement : **pour le bac dégraisseur seulement de 9 mL sinon fosse étanche**

Installation située à plus de:

- 5m de l'habitation : **Non**
- 3m de la limite de propriété : **Non**
- 3m des arbres : **Oui**
- 35m d'un captage d'eau potable : **Oui**

*Pour information, tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine doit être déclaré en mairie (formulaire CERFA n°13837*01).*

VENTILATION

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il existe une ventilation secondaire.

Diamètre en mm : **100**

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

REGARD AVANT TRAITEMENT

Il existe un regard avant traitement.

Le regard est accessible.

Le regard ne présente pas de signes d'altération.

Nettoyage à prévoir : **Non**

REGARD DE CONTROLE

Il existe un regard de contrôle.

Type de regard : **Regard**

Le regard de contrôle est accessible.

Le regard de contrôle ne présente pas de signe d'altération.

Un regard de contrôle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Aucun**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

DISPERSION DES EFFLUENTS

Aucun rejet d'effluent n'a été constaté.

***Effluent** : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.*

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

M. et Mme TÊTE
LE BOURG
24170 CARVES

Section et n° de parcelle : **C 1094 1092 650 1090**
Diagnostic de bon fonctionnement du **12/04/2021**

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est **NON CONFORME**.

AVIS DU TECHNICIEN

- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. (Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Actuellement ce système est acceptable pour l'usage fait de l'habitation mais il faudrait idéalement refaire l'assainissement avec un système du type " filtre compacte"

AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif incomplet, ne présentant pas de dysfonctionnement ou de rejet constaté donc sans risque apparent.

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- L'installation n'est pas située dans une zone à enjeu sanitaire: hors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

L'installation comprend les éléments suivant :

- Bac dégraisseur 500 L +tranchée d'épandage pour le bac dégraisseur et une fosse étanche de 8 m² pour les autres eaux usées.

L'installation est non-conforme (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7mars 2012 et du 27 avril 2012).

- Actuellement ce système est acceptable pour l'usage fait de l'habitation mais il faudrait idéalement refaire l'assainissement avec un système du type " filtre compacte"

Travaux à effectuer :

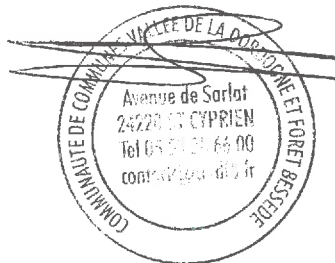
- **Mettre en place un système de traitement correspondant à la nature du sol rencontré.**

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer la réhabilitation du système.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le 04/09/2021
B VILAYLECK

Fait à Saint Cyprien le 11/05/2021
Pour le Président S. ORHAND
Le Vice-Président J.B LALUE



Fait à CARVES
Le 04/02/2021
Le Maire

